Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260309-222026-DE

N° 22/2026 Commune de PLOUGONVELIN

| **CONSEIL MUNICIPAL**<br>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS | **Séance du 09 mars 2026**<br><br>**OBJET : CONVENTIONS AVEC LE SDEF ET ORANGE POUR L'EFFACEMENT DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOM EN ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX ENEDIS DE RENOUVELLEMENT BASSE TENSION FILS NUS RUE DE BERTHEAUME** |
|---|---|
| **DATE DE CONVOCATION** :<br>Le 03 mars 2026<br><br>**DATE D'AFFICHAGE** :<br>Le 03 mars 2026<br><br>**NOMBRE DE CONSEILLERS** :<br>- En exercice : 27<br>- Présents : 25<br>- Votants : 27 | L'an deux mille vingt-six, le 09 mars, à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Kéraudy, sous la présidence de M. Bertrand AUDREN, Maire.<br><br>Étaient présents :<br>Tous les membres en exercice à l'exception de :<br>M GUEGUEN qui a donné procuration à M AUDREN<br>Mme POIRSON qui a donné procuration à M LE DREFF<br><br>Mme KUHN a été nommée secrétaire de séance |

M. le Maire présente au Conseil Municipal les projets suivants :

- Effacement du réseau éclairage public et Telecom de la rue de Bertheaume

Pour la réalisation de chacun de ces travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Effacement du réseau éclairage public et Telecom de la Rue de Bertheaume :

L'estimation des dépenses se monte à : 54 125.00€ HT

| | |
|---|---|
| Éclairage public Effacement..... | ... 27 250,00 € HT |
| Communication électronique Enfouissement coordonné option B | ... 26 875,00 € HT |
| Soit un total de..... | ... 54 125,00 € HT |

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260309-222026-DE

⇒ Financement du SDEF : 9 000.00€
⇒ Financement de la commune : 50 500.00€ (soit 27 250€HT+32 250€TTC-9000€)

Les travaux d'effacement ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 32 250,00 € TTC.

Les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maitrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a lieu de réaliser une convention de maitrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter les projets de réalisation des travaux : Rue de Bertheaume
- D'accepter les plans de financement proposés par le Maire et le versement des participations communales estimées à 50 500€.
- D'autoriser le Maire à signer les conventions financières conclues avec le SDEF et Orange pour la réalisation de ces travaux et leurs éventuels avenants (en cas de baisse de la participation).

*Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa publication le*
*et de sa transmission au représentant de l'État le*
*Le Maire, Bertrand AUDREN*

*Fait et délibéré à PLOUGONVELIN,*
*le 09 mars 2026*
*Le Maire, Bertrand AUDREN*

MAIRIE DE PLOUGONVELIN (Finistère)